



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 8 juillet à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué **le jeudi 2 juillet 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, , , M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, Mme ROBERT Nathalie, M. Sébastien MACIA , M. GIMENEZ Sylvain

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. DERRIEUX Mickaël a donné pouvoir à Mme Ana BAYONA

ABSENTS EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Objet :

**PARTICIPATION
FINANCIERE DE LA
COMMUNE A LA SORTIE
AQUALAND EN
PARTENARIAT AVEC LA
COMMUNE DE PINET**

N° 08-07-26 N°1

OBJET : Participation financière de la commune à la sortie d'Aqualand en partenariat avec la commune de Pinet

Monsieur le Maire expose que les communes de Pomérols et de Pinet souhaitent organiser une sortie à Aqualand pour les jeunes le 29 août prochain et mutualiser ainsi l'encadrement et le transport.

Il indique qu'il a été convenu que la commune de Pinet avance l'ensemble des frais afférents à cette sortie et que la commune de Pomérols lui rembourse au prorata du nombre de jeunes Pomérolais les frais de transport et une partie des entrées au parc d'Aqualand..

La répartition de la prise en charge et la détermination de la somme due par la Commune de Pomérols au profit de la Commune de PINET sera réalisée de manière suivante :

(Prix total du transport + Prix total des entrées des enfants) ÷ Nombre total de participants (enfants uniquement) × Nombre total de participants résidant à Pomérols

La commune remboursera à la commune de Pinet l'ensemble des frais qui lui incombent sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réparties par le nombre de jeunes Pomérolais.

Il précise que la commune de Pomérols prendra à sa charge pour les familles une partie de l'entrée au parc aquatique, soit la somme de 9 € par enfant ainsi que la totalité du coût du

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE SE PRONONCER** favorablement sur la participation financière de la commune à la sortie « Aqualand » pour les jeunes Pomérolais, selon les modalités exposées ci-dessus.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à rembourser à la commune de Pinet le montant des frais engagés pour la sortie à Aqualand des jeunes Pomérolais au prorata du nombre de participants.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 8 juillet à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué **le jeudi 2 juillet 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, Mme ROBERT Nathalie, M. Sébastien MACIA, M. GIMENEZ Sylvain

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. DERRIEUX Mickaël a donné pouvoir à Ana BAYONA

ABSENTS EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mme Marie Line THIEULES

Objet :

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS
SUITE A L'OUVERTURE
D'UNE CLASSE
SUPPLEMENTAIRE A LA
MATERNELLE**

N° 08-07-26 N°2

OBJET : Modification du tableau des emplois suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle

Madame le Rapporteur expose que conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle indique que dans le cadre de la création d'une classe supplémentaire, il convient de procéder à la création de trois postes non permanents :

- 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet 15 h 30 pour un agent travaillant au service péri - scolaire
- 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet 29 h 00 pour un agent travaillant au service péri - scolaire
- 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet 30 h 00 pour un agent travaillant au service péri - scolaire
- 1 poste d'adjoint technique, à temps complet 35 h 00 pour un agent travaillant au service péri - scolaire

Madame le Rapporteur donne lecture du nouveau tableau des emplois

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE DE POSTES	POSTES POURVUS	DURÉE HEBDOMADAIRE
EMPLOIS PERMANENTS				
Directeur Général des services	A	1	1	35 h 00
Attaché principal	A	1	0	35 h 00
Attaché	A	1	1	35 h 00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	35 h 00
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	35 h 00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	35 h 00
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 h 00
Adjoint administratif	C	1	1	35 h 00
Adjoint administratif	C	1	1	20 h 00
Chef du service de police municipale	B	0	0	35 h 00
Brigadier-Chef principal de police municipale	C	1	1	35 h 00
Gardien-Brigadier de police municipale	C	1	1	35 h 00
Technicien Territorial	B	1	1	35 h 00
Agent de maîtrise principal	C	2	1	35 h 00
Agent de maîtrise	C	2	1	35 h 00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	4	1	35 h 00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	35 h 00
Adjoint technique	C	3	2	35 h 00
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	2	2	35 h 00
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	0	35 h 00
EMPLOIS TEMPORAIRES				
Adjoint administratif	C	1	0	35 h 00
Adjoint administratif	C	2	1	20 h 00
Adjoint technique	C	2	1	35 h 00
Adjoint technique	C	1	1	20 h 00
Adjoint technique	C	1	0	27 h 00
Adjoint technique	C	1	1	8 h 00
Adjoint technique	C	1	0	23 h 00
Adjoint technique	C	1	0	12 h 00
Adjoint technique	C	2	2	30 h 00

Adjoint technique	C	1		
Adjoint technique	C	1		
Adjoint technique	C	1	0	14 h 30
Adjoint technique	C	1	0	11 h 00
Adjoint technique	C	1	1	15 h 30
Adjoint technique	C	1	1	29 h 00
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35 h 00

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Rapporteur

Après en avoir délibéré

DÉCIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la création des postes tels qu'énoncés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de procéder à la création des emplois tels qu'exposés ci-dessus et au lancement des recrutements correspondants.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 8 juillet à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué **le jeudi 2 juillet 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, Mme ROBERT Nathalie, M. Sébastien MACIA, M. GIMENEZ Sylvain

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. DERRIEUX Mickaël a donné procuration à Mme Ana Bayona

ABSENTS EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Objet :

**ACQUISITION DES
PARCELLES CADASTREES
F1004 ET F1006 A MR
AMOROS MICHEL : annule
et remplace la délibération
du 20 mai 2026**

N° 08-07-26 N°3

OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées F 1004 et F 1006 à Mr Amoros Michel : annule et remplace la délibération du 20 mai 2026

Vu la division parcellaire en date du 17 mars 2026 .

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable entre Pomérols et Marseillan ville, une partie du parcours traverse les terrains de Mr Amoros Michel et que le Conseil Municipal en date du 20 mai 2026 a délibéré pour faire l'acquisition de ces parcelles (F1208 et F 1210) .

Mr le Maire expose que les références définitives des parcelles cédées sont les parcelles cadastrées section F 1004 et 1006.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'annuler la délibération du 20 mai 2026 et de faire l'acquisition de la bande de terre située sur les parcelles F 1004 et F 1006 de Mr Amoros Michel au prix de 1,50 €/m²

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles, de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du CGI, de dispenser le cas échéant le rédacteur de l'acte de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques en application des dispositions de

l'article R 2241-7 du CGCT et d'autoriser Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DÉCIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACQUERIR** la bande de terrain située sur les parcelles F 1004 et F1006 de Mr Amoros Michel au prix de 1,50 €/m² et pour une contenance de 470 m²
- **DE SOLLICITER** le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du CGI
- **DE DISPENSER** le cas échéant le rédacteur de l'acte de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques en application des dispositions de l'article R 2241-7 du CGCT
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou sa première adjointe à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

Le secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 8 juillet à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué **le jeudi 2 juillet 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCO, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, Mme ROBERT Nathalie, M. Sébastien MACIA, M. GIMENEZ Sylvain

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. DERRIEUX Mickaël a donné procuration à Mme Ana Bayona

ABSENTS EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline Capdivilla

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Objet :

**TIRAGE AU SORT DES JURY
D'ASSISES POUR L'ANNEE
2027**

N° 08-07-26 N°4

OBJET : Tirage au sort des jury d'assises pour l'année 2027

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux maires d'établir, chaque année, les listes préparatoires de la liste annuelle du jury de la Cour d'assises en procédant au tirage au sort à partir de la liste électorale générale de la commune. La liste à établir doit comprendre un juré pour 1300 habitants. Le nombre de jurés pour la commune de Pomerols est fixé à deux. Cependant le nombre de noms à tirer au sort doit être égal au triple de celui fixé, soit pour la commune à six.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de procéder au tirage au sort de 6 noms.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** des 6 noms tirés au sort sur la liste électorale suivants :
 - Mme BAIZAN Sandrine
 - Mme LABARRE Manon
 - Mme AGULLO Annie
 - Mme TANGUC Ali
 - Mme MARTIN Nadine
 - Mme ASSELIN Chantal

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

**Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*



Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 8 juillet à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué **le jeudi 2 juillet 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :

M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, M. Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Louis LAUX, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, Mme ROBERT Nathalie, M. Sébastien MACIA, M. GIMENEZ Sylvain

MANDANTS ET MANDATAIRES :

M. DERRIEUX Mickaël a donné procuration à Mme Ana BAYONA

ABSENTS EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mme Marie Line THIEULES

Objet :

**CREATION D'EMPLOIS NON
PERMANENTS AFFECTES
AUX SERVICES SCOLAIRES
PERISCOLAIRES ET A
L'ENTRETIEN DES LOCAUX**

N° 08-07-26 N°5

OBJET :

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne ainsi que durant les accueils périscolaires du matin et du soir dans les écoles de la commune ;

Considérant que l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée scolaire 2026-2027 entraîne une augmentation ponctuelle des besoins d'encadrement des enfants, d'entretien des locaux scolaires et communaux ainsi que d'organisation des activités périscolaires, nécessitant le recrutement de six agents contractuels, dans l'attente de l'adaptation des effectifs permanents de la collectivité ;

Madame le rapporteur propose donc aux membres du conseil de créer **six emplois non permanents** d'adjoint technique territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, répartis comme suit :

- **un emploi à temps complet (35/35e) ;**
- **cinq emplois à temps non complet**, correspondant aux besoins du service.

Ces emplois sont créés pour la période allant :

- soit du **24 août 2026 au 2 juillet 2027 inclus** ;
- soit du **1er septembre 2026 au 2 juillet 2027 inclus**,

Elle précise que les agents recrutés seront chargés, selon leur affectation, de :

- assurer la surveillance et l'encadrement des enfants durant la pause méridienne ;
- assurer l'accueil et l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires du matin et du soir ;
- participer à l'entretien des locaux scolaires et communaux ;
- contribuer au bon fonctionnement des activités périscolaires ;
- veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Les emplois à temps non complet seront créés pour une durée hebdomadaire de **8 heures, 15 heures 30, 20 heures, 29 heures et 30 heures**, selon les besoins identifiés du service.

Les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, au 1er échelon, correspondant aux indices en vigueur à la date du recrutement.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Rapporteur

Après en avoir délibéré

DÉCIDE A L'UNANIMITE

- **DE CREER** six emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements correspondants et à signer toutes les pièces relatives à ces créations d'emplois .

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*